Séance du 4 avril 2016

L'an Deux Mil Seize, le quatre avril à dix-neuf heures, sur convocation adressée le vingt-neuf mars le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis LAUNAY, Maire.

PRESENTS :
MMES KIERS – PERRAULT –LIBERGE - CHAPELLIERE – LE SERGENT – OUTIN – MORIN
MM. SCORNET – NOE - BERARD - COCHEREL - DESCURES – LECHAT
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT (E) (S) EXCUSE (E):
Mme Jacqueline ZEPHIR a donné pouvoir à M. Alain BERARD
Mme Catherine GOUPIL a donné pouvoir à Mme Martine CHAPELLIERE
M. Gérard LIVET a donné pouvoir à M. Jean-Marie LECHAT
M. Fabrice CHOMARD a donné pouvoir à M. Jessy COCHEREL

ABSENT (E) *:*
Mme Céline MENARD
M. MARTIN Serge

Secrétaire de séance : M. Alain BERARD

OBJET : Commune : vote du BP 2016 ;

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2016 de la commune.

Après étude du budget primitif 2016 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

*- **vote** le présent budget par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, ainsi que pour la section d'investissement, avec les chapitres*

« Opérations d'équipement » de l'état III B 3. Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

OBJET : Lotissement de la Plaine du Longuet : vote du BP 2016 ;

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2016 du Lotissement de la Plaine du Longuet.

Après étude du budget primitif 2016 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

*- **vote** le présent budget par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, ainsi que pour la section d'investissement, avec les chapitres*

« Opérations d'équipement » de l'état III B 3. Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

OBJET : Commune : vote des subventions aux associations ;

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le détail des subventions aux associations inscrites au budget primitif 2016.

Après étude de cette présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

*- **vote** le versement des subventions aux associations comme indiqué dans le tableau joint en annexe.*

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS			
Code Subvention	Libellés associations	CA 2015	BP 2016
3	ADMR	45,00 €	45,00 €
4	AMICALE DU PERSONNEL	1 074,00 €	971,00 €
5	LES AMIS DE LA MUSIQUE D'ARCONNAY	760,00 €	360,00 €
6	ARCONNAY LE ROI S'AMUSE	216,00 €	216,00 €
8	CYCLOTOURISME - ACCA	270,00 €	270,00 €
9	FNACA	585,00 €	585,00 €
11	JUDO ARCONNAY	1 215,00 €	1 350,00 €
12	LOISIRS VOLLEY BALL ARCONNAY	180,00 €	180,00 €
13	TEMPS DANSE ARCONNAY	270,00 €	270,00 €
14	TENNIS CLUB ARCONNAY	1 035,00 €	1 035,00 €
15	CENTRE SOCIAL CANTONAL OISSEAU-LE-PETIT	32,94 €	
16	GENERATION MOUVEMENT	360,00 €	300,00 €
17	OCCE COOPERATIVE EE+EM	1 080,00 €	1 080,00 €
18	PCA PETANQUE CLUB D'ARCONNAY	180,00 €	180,00 €
19	RECRE-ACTIONS	180,00 €	
20	TENNIS DE TABLE ARCONNAY	1 890,00 €	1 890,00 €
21	COMITE DES FETES	7 250,00 €	7 448,00 €
22	ART'CONNAY	90,00 €	90,00 €
23	FOYER DU COLLEGE ANCINNES	156,80 €	
24	CFA BTP Sarthe	65,00 €	60,00 €
25	MFR FYE	95,49 €	120,00 €
27	CIFA-TP	60,00 €	
29	3ifa	455,00 €	
	MFR POINTEL		60,00 €
	CFA LE MANS		60,00 €
	BTP-CFA ORNE		60,00 €
	TOTAL	17 545,23 €	16 450,00 €

OBJET : Centre Communal d'Animations : Eclairage Public ;

La date prévisionnelle d'achèvement des travaux du centre communal d'animations est en juin.

Vu l'état d'avancement des travaux du Centre Communal d'Animations,

Etant donné la création d'un parking destiné à l'ensemble des automobilistes désireux de stationner en centre - bourg,

Vu les débats avec le service en charge de l'éclairage public au sein de la Communauté Urbaine d'Alençon,

Le Conseil Municipal,

- sollicite la Communauté Urbaine d'Alençon à prendre en charge la création d'un éclairage public destiné d'une part à un cheminement du Groupe Scolaire conduisant au dit-parking et d'autre part à l'éclairement de ce parking.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

OBJET : Centre Communal d'Animations : Diverses Acquisitions ;

Vu La date prévisionnelle d'achèvement des travaux du centre communal d'animations est en juin,

Vu l'état d'avancement des travaux du Centre Communal d'Animations,

Vu le projet d'emménagement de la nouvelle structure en septembre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir les fournisseurs désignés ci-dessous,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants à diverses acquisitions au profit du Centre Communal d'Animations :

Acquisitions	***Fournisseur***	***Montant TTC***
Ensemble de gros jeux (Baby-foot-flipper – simulateur de conduite)	*Equip ' Jeux – LE MANS*	***8 290 €***
Ensemble Consoles de jeux + barre de son *+ ELECTROMENAGER*	*DARTY – ARCONNAY*	***1 536.79 €***
Informatique (bureaux)	*Solution PC – ARCONNAY*	***2 193.01 €***
Jeux de Société (Ludothèque)	*KING JOUET - ARCONNAY*	***642.79 €***

OBJET : Centre Communal d'Animations : Subvention CAF de la Sarthe ;

Vu la date prévisionnelle d'achèvement des travaux du centre communal d'animations fixée en juin,

Vu l'état d'avancement des travaux du Centre Communal d'Animations,

Vu le projet d'emménagement de la nouvelle structure en septembre,

Etant donné l'offre de subvention d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe une subvention d'investissement au titre du matériel d'animation, de l'informatique, du mobilier et de l'électroménager,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants à ces acquisitions,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le plan de financement du projet ainsi que toutes pièces nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe.

OBJET : Centre Communal d'Animations : Etude d'un prêt bancaire ;

Vu le besoin en financement du Centre Communal d'Animations,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à prendre attache auprès de plusieurs établissements bancaires dans le cadre d'une demande de prêt, pour une somme de 300 000 €,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'octroi de ce prêt bancaire.

OBJET : Programme de voirie 2016 : règlement d'une facture ;

Vu l'état d'avancement des travaux de voirie du programme 2015,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le règlement d'une facture d'un montant de 88 968.90 € TTC, à l'entreprise CHAPRON,

- autorise le règlement d'une facture d'un montant de 14 662.50 € TTC, à l'entreprise COLAS,

- dit que les prévisions budgétaires au règlement de cette facture seront inscrites au BP 2016 en section d'investissement à l'opération »17 (imputation 2315).

OBJET : Conseil Départemental de la Sarthe : amendes de police ;

Vu le projet de mise en sécurité des abords du groupe scolaire,

Vu les prévisions budgétaires inscrites au BP 2016,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de solliciter le conseil Départemental de la Sarthe dans le cadre des « amendes de police » afin d'obtenir une aide financière portant sur les travaux de sécurité aux abords du groupe scolaire.

OBJET : Association des Maires et Adjoints du canton : demande de subvention ;

Vu le courrier en date du 24 mars 2016 de l'association amicale des maires et adjoints du canton de Saint Paterne,

Etant donné la disparition du canton de Saint Paterne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- rend un avis défavorable à l'appel à cotisation 2016 d'un montant de 80 €.